



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Directrice Générale de la DGCCRF vient en Drôme-Ardèche se féliciter du recul de la protection économique et sanitaire des consommateurs

Lundi 04 avril 2022, Mme Virginie BEAUMENIER, Directrice Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes vient à la rencontre des agents CCRF de l'Ardèche le matin et ceux de la Drôme l'après-midi.

A l'ordre du jour de cette visite figure « *la mise en place de la mutualisation interdépartementale Drôme-Ardèche* ». En clair, il s'agit d'acter le partage des agents CCRF des 2 départements pour masquer la pénurie d'effectifs actuelle et à venir.

En effet, pour contrôler le respect de près des 6000 textes législatifs et réglementaires :

- La Drôme est passée de 30 à 14 agents CCRF de 2002 à 2022,
- L'Ardèche est passée de 16 à 8 agents CCRF de 2002 à 2022.

Soit, en 20 ans, une division par 2 des agents de contrôle dans les 2 départements.

A titre d'exemple, le samedi 19 mars 2022, les agents de la Drôme ont effectué 82 contrôles dans les commerces de détail drômois pour vérifier le retrait-rappel des Pizzas Fresh'up de la marque Buitoni, dans lesquelles a été retrouvée la bactérie Escherichia Coli à Shigatoxines à l'origine d'une infection grave, le Syndrome Hémolytique et Urémique, qui a contaminé notamment une cinquantaine d'enfants dont 2 sont décédés.

On se souviendra à cet égard de l'affaire Lactalis, et des nombreux dysfonctionnements constatés à l'époque quant au retrait des produits concernés et des conséquences dramatiques de cette crise.

Or, avec la mutualisation interdépartementale Drôme-Ardèche forcée, les agents CCRF d'un département seront géographiquement incapables, compte-tenu de la saignée des effectifs précitée, de réaliser ces missions vitales pour les consommateurs dans les 2 départements.

Ainsi, pour les usagers, l'interdépartementalité c'est une réduction certaine de leur protection économique et sanitaire.

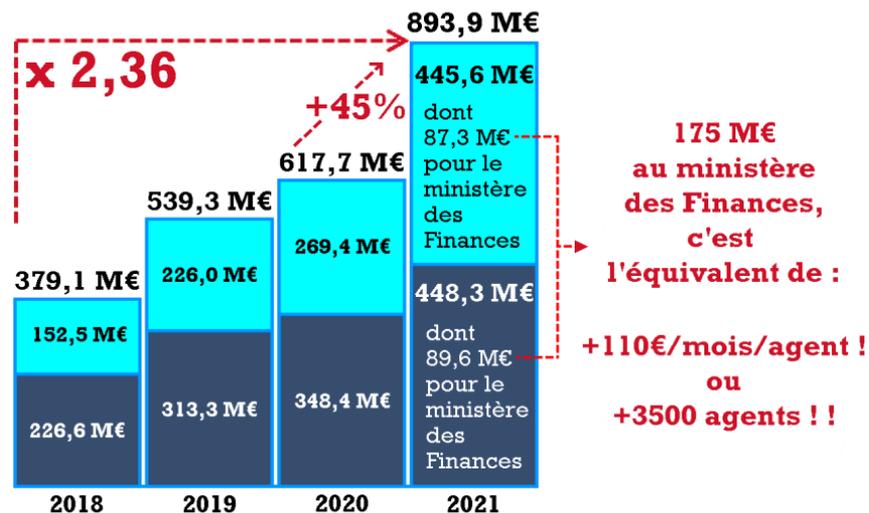
Or de l'argent, il y en a ! En tant que fonctionnaires du ministère de l'Economie et des Finances, nous le savons. Mais cet argent sert de plus en plus à quelques-uns et de moins en moins la collectivité !

En 2021, au ministère, ce sont 175 millions d'euros, sur près d'1 milliard au total, qui ont été distribués aux cabinets de conseil privés en pure perte (+ 610 000 € donnés en 2018 au cabinet Ernst&Young pour la « modernisation » de la DGCCRF, sans que l'on sache à quoi cet argent a servi) (Cf. annexe au verso).

Les récupérer permettrait ainsi la création d'emplois de 3500 fonctionnaires dont la DGCCRF aurait bien besoin pour protéger les consommateurs, surtout en temps de crise.

Contacts : 06 70 46 07 48 / ddpp-syndicat-solidaires-cgt@drome.gouv.fr

Dépenses de conseil de l'Etat (total ministères - évolution 2018-2021)



- Prestations de conseil intégrant une forte composante stratégique
- Prestations de conseil intégrant une moins composante stratégique, essentiellement informatique